

MARIAGES, NAISSANCES ET DECES

inscrite au Bureau de Santé dans les derniers 24 heures.

MARIAGES - Andrea Quartaran à Catherine Cottone, Wu H. Mace à Anna O'Sullivan, Claude B. Dunlap à Marie A. Baldwin, Joseph Traitor à Delia Weber, Joseph Verde à Nunziata Santopadre, Robert Harris à Alma Mathews.

NAISSANCES - Mmes J. Sommers, une fille; O. Beeh, une fille; T. R. Gas, un garçon; J. Lopez, un garçon; G. Favaloro, un garçon; O. Marate, une fille.

DECES - Mme Louise Reeg, 36 ans, 809 Maurepas; F. Lorey, 75 ans, 316 St Ferdinand; E. A. Schurmann, 87 ans, Bogalusa, La.; L. W. Linn, 6 mois, 440 St Anélie; Mme Adelford Fowler, 66 ans, 451 S. Galvez; J. S. Loebe, 38 ans, Intrinseur; Tourou; J. P. Morel, 11 ans, 2630 avenue Jackson; H. E. McManus, 2 ans, 2325 Chartres; C. S. April, 14 mois, 517 Cadiz; Anne B. Michels, 17 mois, 1527 Relieuisse; A. Lefevre, 29 ans, 2635 De Soto; Mary R. Polio, 21 jours, 4107 St Claude; K. Fitzsimons, 54 ans, Hôpital de Charité; J. Auxilien, 8 mois, 621 Dauphine; J. Taylor, 5 jours, 1020 Dauphine; Elida A. Phillips, 6 mois, 462 Ave Howard; A. Coleman, 36 ans, 2913 Nun; W. Lawrence, 11 ans, Hôpital de Charité; Eliza Sprinfield, 75 ans, anile Lafon; J. Chausard, 49 ans, 916 Bienville; J. Maggio, 15 mois, 1869 Lafayette; J. Wilson, 60 ans, Hôpital de Charité; Mme John Judson, 45 ans, 3027 Conti; A. Funderette, 8 mois, 5221 rue Chartres; Veuve Peter C. Cannon, 78 ans, 418 Barthélemy; Lillian Valmon, 2 ans, 1896 Bourbon; D. Murphy, 23 ans, Hôpital de Charité; F. Reetz, 71 ans, 4734 Tchoupitoulas; Clarence Huntha, 4 mois, 1511 N. Derbigny; P. Spinnaker, 2 ans, S. Frank; Edna Wierstein, 2 ans, 2921 Marie; J. (Jacques), 45 ans, Hôpital de Charité; W. Wilson, 12 ans, 2925 Iverville; Virginia Joseph, 22 ans, Hôpital de Charité.

Détournement au préjudice de l'Etat.

Le percepteur de taxes Ferdinand P. Dudenhefer poursuivi.

Le montant détourné évalué à plus de \$60.000.

Interviewé hier soir au sujet des détournements de Dudenhefer, l'honorable Paul Capdevielle, auditeur d'Etat, a été étonné.

Tous les documents de l'affaire et tous les faits, autant que le journaliste en a eu connaissance, ont été livrés par moi à l'atorney de district, et les poursuites contre Dudenhefer pour détournements et fausses déclarations sous serment sont déjà commencées.

Les détournements du compte de licences s'élevaient approximativement à \$50,000. Il est impossible de dire encore quel est le montant de ses détournements du compte des taxes. Nous travaillons sur les livres, mais comme ils ont été très mal tenus il s'écoulera plusieurs jours avant que nous connaissions l'état exact des affaires.

Le rapport publié dans le "States" de ce soir, d'après lequel Dudenhefer aurait eu le premier paiement d'un dédit de \$7,000 à \$8,000 dans ses comptes, l'administrateur de l'Etat en aurait été prévenu et des amis de Dudenhefer auraient combié ce déficit, est absolument dénué de fondement en fait, autant que nous le sachions. Si il était avéré dans ses comptes nous n'en aurions rien su; pas même un rumeur à cet égard ne nous est parvenue.

Evènement dénoté de fondement est le dire d'un individu non nommé dans le voisinage de la seconde cour de recorder, à savoir que j'avais été prévenu de la conduite du percepteur Dudenhefer et y a plusieurs mois.

L'auditeur d'Etat Paul Capdevielle s'est rendu hier matin au bureau de l'atorney général Porter Parker et a annoncé que des détournements d'un montant d'environ \$10,000 avaient été découverts dans les comptes du percepteur de taxes de l'Etat Ferdinand P. Dudenhefer, et il a requis officiellement l'atorney d'entamer des poursuites contre le percepteur d'après l'article 76 de la loi du 17 de 1898.

Le bruit s'était répandu que l'auditeur d'Etat Paul Capdevielle avait pris charge du bureau du percepteur de taxes de l'Etat Ferdinand P. Dudenhefer, et il a requis officiellement l'atorney d'entamer des poursuites contre le percepteur d'après l'article 76 de la loi du 17 de 1898.

Une autre part le juge Chrétien a convoqué le grand jury et lui a remis une accusation contre Dudenhefer en lui recommandant de faire une enquête immédiatement et, si il y a lieu de décider de poursuivre l'accusation, de le faire.

Une autre part le juge Chrétien a convoqué le grand jury et lui a remis une accusation contre Dudenhefer en lui recommandant de faire une enquête immédiatement et, si il y a lieu de décider de poursuivre l'accusation, de le faire.

Une autre part le juge Chrétien a convoqué le grand jury et lui a remis une accusation contre Dudenhefer en lui recommandant de faire une enquête immédiatement et, si il y a lieu de décider de poursuivre l'accusation, de le faire.

Une autre part le juge Chrétien a convoqué le grand jury et lui a remis une accusation contre Dudenhefer en lui recommandant de faire une enquête immédiatement et, si il y a lieu de décider de poursuivre l'accusation, de le faire.

Une autre part le juge Chrétien a convoqué le grand jury et lui a remis une accusation contre Dudenhefer en lui recommandant de faire une enquête immédiatement et, si il y a lieu de décider de poursuivre l'accusation, de le faire.

Une autre part le juge Chrétien a convoqué le grand jury et lui a remis une accusation contre Dudenhefer en lui recommandant de faire une enquête immédiatement et, si il y a lieu de décider de poursuivre l'accusation, de le faire.

Une autre part le juge Chrétien a convoqué le grand jury et lui a remis une accusation contre Dudenhefer en lui recommandant de faire une enquête immédiatement et, si il y a lieu de décider de poursuivre l'accusation, de le faire.

Une autre part le juge Chrétien a convoqué le grand jury et lui a remis une accusation contre Dudenhefer en lui recommandant de faire une enquête immédiatement et, si il y a lieu de décider de poursuivre l'accusation, de le faire.

Le percepteur de taxes Ferdinand P. Dudenhefer poursuivi. Le montant détourné évalué à plus de \$60.000.

Interviewé hier soir au sujet des détournements de Dudenhefer, l'honorable Paul Capdevielle, auditeur d'Etat, a été étonné.

Tous les documents de l'affaire et tous les faits, autant que le journaliste en a eu connaissance, ont été livrés par moi à l'atorney de district, et les poursuites contre Dudenhefer pour détournements et fausses déclarations sous serment sont déjà commencées.

Les détournements du compte de licences s'élevaient approximativement à \$50,000. Il est impossible de dire encore quel est le montant de ses détournements du compte des taxes. Nous travaillons sur les livres, mais comme ils ont été très mal tenus il s'écoulera plusieurs jours avant que nous connaissions l'état exact des affaires.

Le rapport publié dans le "States" de ce soir, d'après lequel Dudenhefer aurait eu le premier paiement d'un dédit de \$7,000 à \$8,000 dans ses comptes, l'administrateur de l'Etat en aurait été prévenu et des amis de Dudenhefer auraient combié ce déficit, est absolument dénué de fondement en fait, autant que nous le sachions. Si il était avéré dans ses comptes nous n'en aurions rien su; pas même un rumeur à cet égard ne nous est parvenue.

Evènement dénoté de fondement est le dire d'un individu non nommé dans le voisinage de la seconde cour de recorder, à savoir que j'avais été prévenu de la conduite du percepteur Dudenhefer et y a plusieurs mois.

L'auditeur d'Etat Paul Capdevielle s'est rendu hier matin au bureau de l'atorney général Porter Parker et a annoncé que des détournements d'un montant d'environ \$10,000 avaient été découverts dans les comptes du percepteur de taxes de l'Etat Ferdinand P. Dudenhefer, et il a requis officiellement l'atorney d'entamer des poursuites contre le percepteur d'après l'article 76 de la loi du 17 de 1898.

Le bruit s'était répandu que l'auditeur d'Etat Paul Capdevielle avait pris charge du bureau du percepteur de taxes de l'Etat Ferdinand P. Dudenhefer, et il a requis officiellement l'atorney d'entamer des poursuites contre le percepteur d'après l'article 76 de la loi du 17 de 1898.

Une autre part le juge Chrétien a convoqué le grand jury et lui a remis une accusation contre Dudenhefer en lui recommandant de faire une enquête immédiatement et, si il y a lieu de décider de poursuivre l'accusation, de le faire.

Une autre part le juge Chrétien a convoqué le grand jury et lui a remis une accusation contre Dudenhefer en lui recommandant de faire une enquête immédiatement et, si il y a lieu de décider de poursuivre l'accusation, de le faire.

Une autre part le juge Chrétien a convoqué le grand jury et lui a remis une accusation contre Dudenhefer en lui recommandant de faire une enquête immédiatement et, si il y a lieu de décider de poursuivre l'accusation, de le faire.

Une autre part le juge Chrétien a convoqué le grand jury et lui a remis une accusation contre Dudenhefer en lui recommandant de faire une enquête immédiatement et, si il y a lieu de décider de poursuivre l'accusation, de le faire.

Une autre part le juge Chrétien a convoqué le grand jury et lui a remis une accusation contre Dudenhefer en lui recommandant de faire une enquête immédiatement et, si il y a lieu de décider de poursuivre l'accusation, de le faire.

Une autre part le juge Chrétien a convoqué le grand jury et lui a remis une accusation contre Dudenhefer en lui recommandant de faire une enquête immédiatement et, si il y a lieu de décider de poursuivre l'accusation, de le faire.

Une autre part le juge Chrétien a convoqué le grand jury et lui a remis une accusation contre Dudenhefer en lui recommandant de faire une enquête immédiatement et, si il y a lieu de décider de poursuivre l'accusation, de le faire.

L'affaire Morgan.

L'atorney de district Porter Parker a soumis hier au grand jury l'affaire de Anthony J. Morgan, qui tient un débit de liqueurs et une sorte d'agence aux Rigoles à quelques milles de la Nouvelle-Orléans sur la ligne de chemin de fer, de Louisville et Nashville.

Morgan a été accusé en janvier dernier par Lawrence Mathews et sa femme Judy d'un abominable outrage sur la personne de cette dernière, et il a comparu peu après devant le juge Aucoin, de la seconde cour criminelle de cette ville, qui l'a renvoyé, sous caution, devant la cour criminelle de district.

L'atorney de district a ensuite décidé de porter l'affaire devant le grand jury, mais hier il a été impossible de trouver Mathews et sa femme, de sorte que l'enquête a dû être renvoyée à plus tard.

L'inspecteur de police Whitaker a été invité à les faire rechercher.

L'atorney de district a ensuite décidé de porter l'affaire devant le grand jury, mais hier il a été impossible de trouver Mathews et sa femme, de sorte que l'enquête a dû être renvoyée à plus tard.

L'inspecteur de police Whitaker a été invité à les faire rechercher.

L'atorney de district a ensuite décidé de porter l'affaire devant le grand jury, mais hier il a été impossible de trouver Mathews et sa femme, de sorte que l'enquête a dû être renvoyée à plus tard.

L'inspecteur de police Whitaker a été invité à les faire rechercher.

L'atorney de district a ensuite décidé de porter l'affaire devant le grand jury, mais hier il a été impossible de trouver Mathews et sa femme, de sorte que l'enquête a dû être renvoyée à plus tard.

L'inspecteur de police Whitaker a été invité à les faire rechercher.

L'atorney de district a ensuite décidé de porter l'affaire devant le grand jury, mais hier il a été impossible de trouver Mathews et sa femme, de sorte que l'enquête a dû être renvoyée à plus tard.

L'inspecteur de police Whitaker a été invité à les faire rechercher.

L'atorney de district a ensuite décidé de porter l'affaire devant le grand jury, mais hier il a été impossible de trouver Mathews et sa femme, de sorte que l'enquête a dû être renvoyée à plus tard.

L'inspecteur de police Whitaker a été invité à les faire rechercher.

L'atorney de district a ensuite décidé de porter l'affaire devant le grand jury, mais hier il a été impossible de trouver Mathews et sa femme, de sorte que l'enquête a dû être renvoyée à plus tard.

L'inspecteur de police Whitaker a été invité à les faire rechercher.

L'atorney de district a ensuite décidé de porter l'affaire devant le grand jury, mais hier il a été impossible de trouver Mathews et sa femme, de sorte que l'enquête a dû être renvoyée à plus tard.

L'inspecteur de police Whitaker a été invité à les faire rechercher.

L'atorney de district a ensuite décidé de porter l'affaire devant le grand jury, mais hier il a été impossible de trouver Mathews et sa femme, de sorte que l'enquête a dû être renvoyée à plus tard.

L'inspecteur de police Whitaker a été invité à les faire rechercher.

L'atorney de district a ensuite décidé de porter l'affaire devant le grand jury, mais hier il a été impossible de trouver Mathews et sa femme, de sorte que l'enquête a dû être renvoyée à plus tard.

L'inspecteur de police Whitaker a été invité à les faire rechercher.

Mort à l'hôpital.

Paul Giacoma, l'individu blessé mercredi soir dans une querelle avec Lewis Drewes à l'angle des rues Toulouse et Dauphine, est mort à l'hôpital, hier à trois heures et demi du matin des suites de sa blessure.

Drewes a comparu plus tard devant la cour du juge Aucoin où une accusation de meurtre avait été formulée contre lui. Il a plaidé non coupable et a été envoyé en prison sans bénéfice de caution.

Arrestation. Peter Stagno et Thomas Carleton, accusés d'avoir commis un vol dans le restaurant de Sam. Bagnot, à l'angle des rues Tulane et Remparts, ont été arrêtés hier après-midi par les détectives Littleton et Coyle. Ils ont été écroués au poste du premier precinct.

Vol. L'avant-dernière nuit un voleur s'est introduit dans la boutique de Auguste Roth, un barbier établi rue Morgan, 209, et en a emporté des objets d'une valeur de \$33.

Emile Raymond, accusé du vol, a été arrêté.

James Bonnot, Successeur de JOHN BONNOT Entrepreneur de pompes funèbres.

No 623 RUE STE-ANNE SALONS FUNEBRES. Téléphone No 1042.

F. LAUDUMIEY, EMILE ADER, PHONES; HEMLOCK, 1004 W. F. LAUDUMIEY & CO. LIMITEE, ENTREPRENEURS DE Pompes Funèbres.

1112 rue Nord Remparts. VOITURES POUR TOUTE OCCASION. Cérémonies exécutées à la Campagne par ordre téléphonique.

B. ADER, GEORGE J. MOTHE, Les Seuls Entrepreneurs Français de la Nouvelle-Orléans. 817 rue Toulouse, Téléphone 299. JOSEPH RAY, Successeur de LABAT & RAY. Directeur de Pompes Funèbres et Embauxes. No 1368 Avenue Nord Remparts. Près Esplanade.

VOITURES POUR BALS, MARIAGES, PROMESSES. Entretien fait à ces prix modiques. Ordres reçus par le 8421 non à l'importance que moment. Tel. 1042-124.

Mort subite. Walter S. Crawford, âgé de 67 ans et demeurant rue Sepème, 741, est mort subitement hier après-midi dans une chambre garnie de la rue

mort-saison à Paris. Jadis, le Grand-Prix formait une division absolue, après la quelle tous ceux qui comptent, ou se figurent compter dans la capitale, devaient en disparaître, sous peine d'une sorte de déchéance: quand un cheval avait fait triompher la France ou l'Angleterre dans la plaine de Longchamp, sous les yeux du président Grévy ou du président Carnot, les gens chics se seraient crus déshonorés si on les avait encore rencontrés dans les lieux de plaisir en vogue; et s'ils demeureraient encore quelques jours à Paris, c'était uniquement pour achever leurs préparatifs de départ. La campagne, la mer, les montagnes, les grandes excursions les appelaient. Les salons étaient fermés. Les grands restaurants déserts.

Et dans les célèbres maisons de la mode parisienne commençait le calme, presque le repos, on n'en faisait plus que quel que broutilles pour les étrangers, les provinciaux; et on s'occupait déjà des modèles de la saison d'hiver.

L'automobile a changé tout cela, au même temps que les triganes aidaient les restaurateurs à transformer Paris en une immense ville d'eau, où dès les beaux jours, on abandonne le décor des mondaines officielles, la sévère correction de jadis.

Le haut de forme se démode au point de devenir ridicule; et l'on ne rencontre plus, non seulement parmi les d'œuvres, mais même parmi les gens de travail, que messieurs en clairs costumes, avec chapeaux canotiers, chemises de couleur, chaussettes jaunes, même chaussettes toutes blanches comme aux bords de mer; tandis que les dames se montrent en des toilettes presque déshabillées qui, antérieurement, n'étaient admises que sur les plages ou dans les stations balnéaires.

Il semblerait peut-être à un observateur superficiel qu'il manque, à cette nouvelle vie, le temple du plaisir, des rencontres, qui est le principal attrait des villes d'été; le casino ou le kareau?

C'est que Paris renferme une infinité de petits casinos, par-dessus tout le Bois, où le matin, on peut très bien se donner l'illusion d'Aix les Bains ou de Trouville; et vers le soir, dans le calme et la fraîcheur des soirées, il y a peut-être plus de paix, plus d'oubli des soucis de ce monde, que dans les stations lancées par la mode, c'est-à-dire par les restaurateurs et les propriétaires d'hôtels, le long des côtes ou sur les montagnes.

Assurément, un certain nombre de Parisiens a déjà disparu, et l'élégance n'est sans doute plus la même au sentiment de la Vertu entre onze heures et midi et demi; mais c'est l'automobile qui les a emportés, le pin-pain du temps, et on les revolt

des deux ou trois jours, où ils sont ravis de se retrouver dans l'atmosphère de leur cité chérie, où ces messieurs ont toujours mille courtois à faire, mille obligations à remplir, et où ces dames principalement aperçoivent qu'il leur manque une indifférence de choses et que, "n'ayant vraiment rien à se mettre" malgré l'immense variété de leur garde-robe, elles sont bien forcées de retourner chez leurs faiseurs.

C'est un rien qu'on se commande en passant, un manteau dont on a besoin pour la route, pour le soir, ou une robe d'après-midi qui puisse encore se porter à dîner...

Et l'automobile ne cesse plus dans la vaste ruche parisienne, qui demeure, une fois de plus, la plus grande travailleuse du monde entier.

Aussi personne ne s'étonne-t-il si, dès ce moment, la maison Kupperwald ouvre ses portes à la clientèle, bien que l'on dit qu'elle n'a pas encore commencé à travailler. Les salons de l'essai ne seraient définitivement prêts qu'à l'hiver.

Car l'ouverture d'une nouvelle maison destinée à la coquetterie parisienne est devenue un de ces petits événements que les forçats mondains se croient forcés d'enregistrer. Il est vrai qu'ils ont de bonnes raisons pour cela, sonnantes et trébuchantes, moyennant lesquelles les échos nous apprennent solennellement, entre une élection à l'Académie

AMUSEMENTS.

CITY PARK JOCKEY CLUB Saison d'Hiver des Courses 1906-7. LES COURSES COMMENCANT A 2 P. M. Les Chars de Course Canal et Esplanade Conduisent Directement à la Grande Tribune. Entrée \$1.50. Dames \$1.00. Sièges dans les Loges 50c.

TULANE CE SOIR A 8 HEURES. Matinée Mercredi et Samedi 8 H. RICE & WEAVER OFFRENT La fantasia (forte) THE GINGER BREAD MAN. Bonne Musique. Grand Chœur. PRIX: Soirs, 25c à \$1.50; Matinées, 25c à \$1.00. Semaine proe - Jeff De Angelo Opera Co. 2 avril-5

CRESCENT CE SOIR A 8 HEURES. Matinée Mardi Jeudi et Samedi à 2 HEURES. PRIX: Soirs, 25c à \$1.50; Matinées, 25c à \$1.00. Le Double Quator. Le Grand Chœur d'Église. Semaine prochaine - When Knights Was in Flower. 2 avril-5

Opheum MATINEE THEATRE CE SOIR. James J. Morton, Les Kiners-Moulin, Lavinia De Witt, Chats de Claire Beasey, Troupe Sutcliffe, Frank Marckley, Scènes Animées. TOUS LES SOIRS, 8 HEURES. 10c, 25c, 50c. MATINEES tous les jours, Lundi excepté. 10c, 25c. 2 avril-5

AVIS SPECIAUX. BUREAU DE LA NEW ORLEANS RAILWAY AND LIGHT COMPANY 317 rue Baronne, Nouvelle-Orléans, La. 7 mars 1907 - A une réunion du Bureau des Directeurs tenue le 7 mars 1907, on a décidé de UN ET UN QUART DE DOLLARS (\$1.25) à être déclaré pour chaque des actions de stock préféré payable L.N.R. le 15 avril 1907, aux actionnaires de "record" du 31 mars 1907. Les livres de transfert pour le stock préféré seront fermés le 1er avril 1907, à 12 heures, date exclusivement. JOSEPH H. DE GRANGE Secrétaire. 24 mars - 24 et 15 avril 1907

AVIS aux Navigateurs - Leo Pontchartrain. Le "South Draw" du Leo Pontchartrain sur le New Orleans and Northeastern Railroad près de phare de la Pointe aux Herbes, est maintenant ouvert à la navigation. Conformément avec les plans pour la reconstruction du "North Draw" de la Pointe aux Herbes, le "South Draw" sera fermé pour le passage des bateaux, de 15 novembre et restera fermé pendant une période d'un peu près 120 jours. Les navigateurs se serviront du "North Draw" sur le Leo Pontchartrain pendant que le "North Draw" est fermé. D. D. CURRAN, Directeur Général du New Orleans & Northeastern R.R. 17 nov-19

PETITES ANNONCES. BILLYARD et "Pool Tables" neufs et de seconde main, nous garantissons le monde en ce qui concerne la qualité et le bon marché. Références: 3232 avenue St. Charles, pr. Ch. Ca. 27 mars-1 an

DEMANDE - Immédiatement - 20 ou 25 personnes à l'appel et corvée, ainsi que modistes pour garnir, et faire des mandats. Bon salaire aux personnes expérimentées. S'adresser au Département des Contraintes, 32 E. Holmes Co. Ltd. 27 oct-19

CONSULAT DE FRANCE. Godchaux Building, 306-7. On recherche: Louis Amyntine Decombe, natif de Montguyon, Charente Inférieure, venu en Louisiane vers 1860, âgé de 68 ans. On recherche les héritiers de Jacques Sarraide, originaire de Vic Biquorre, Hautes Pyrénées, et décédé à la Nouvelle-Orléans il y a environ 35 ans. Service militaire. Sont convoqués pour remise de pièces diverses, MM.: James Berkelmans, Emile Florent Camaille, Gustave Julien Delaunay, Raymond Julien Dupuy, Guillaume Dartois, Augustin François Frey, Charles Georget, Marius Proul, Jean Emile Proul, Albert Porte, Michel Pierre Sabot, Dominique Niot-Cantou, René Stephan. oct-1905

SUICIDE. Chas Durgin, un mécanicien âgé de 50 ans et domicilié rue Belleville, 252, à Alger, s'est suicidé hier après-midi à cinq heures et demie en absorbant une dose d'acide carbonique. Le coroner adjoint J. A. Rupp a fait la levée du corps et a donné le certificat d'usage. Le défunt laisse trois filles. On ignore la cause de sa funeste détermination.

BLESSURE. En traversant la chaussée à l'angle des rues St-Charles et Canal hier après-midi, Mme Flower, âgée de 70 ans, pensionnaire du "Pink Home", rue Camp, 3643, a été renversée et blessée au corps et à la tête par un car de la ligne Henry Clay.

L'affaire EGAN. Les membres du Grand Jury ont ouvert hier une enquête sur l'affaire de Joseph Egan, accusé d'avoir blessé un nommé Vey au cours d'une querelle dans un café, et qui avait été acquitté par le juge Aucoin à la requête de l'avocat de district. Après avoir entendu les témoins de l'affaire, le Grand Jury a présenté au juge Chrétien une ordonnance de non lieu, qui a été acceptée.

NOUVEL HOTEL ST-CHARLES. MODERNE, A L'ÉPREUVE DU FEU, DE PREMIERE CLASSE. Pouvant recevoir plus de mille personnes. PLANS AMERICAIN ET EUROPEEN. Nouveau restaurant au rez-de-chaussée. Jardin des Palmes et Colonades. Bains Electriques, Turcs, Russes et ordinaires. A. R. BLAKELY & COMPANY, Limité, Propriétaires. 1er nov-06

TRIBUNAUX.

Cour Civile de District.

Abe Mayer vs Nathan E. Wohl, attachement de \$10,000. John H. Royal vs Ophelia Royal, demande de divorce.

Vincent Murphy & Cie vs Edw. Alcott, réclamation de \$4,533.95 sur un contrat.

Swacke & Water Board vs T. J. Shea et réclamation de \$13,950.92 sur un contrat.

Demande d'émancipation: Olivia Amelia Englebrecht. Successions ouvertes: John O. Byrne, Jams Connors, Michael Carroll.

Demande Cour Criminelle de Cité.

Juge A. M. Aucoin. Comparutions: Jos Fritz, attaque et blessure; James Mraz, larcin; Lewis Drewes, meurtre; Joe Winters, attaque à main armée; Louis Debat, abandon de foyer conjugal.

Envoyés devant la Cour criminelle: André Laudreux, abandon du foyer conjugal.

Condamnations: Jas Clark, homicide, \$25 d'amende ou 45 jours de prison; Jim Bailey, larcin, 60 jours de prison.

Affaires abandonnées: Thos G. Aron, Louis Moreaux, actes de violence.

Pour Première Communion. Je viens de recevoir une grande variété d'articles religieux tels que chapelets, et argent de toutes couleurs; paroissiens français et livres anglais en nacre. Ivoire, peau de chagrin, cellulose, etc.; médailles de première communion; dizaines en nacre, cristal, améthyste, etc.; sœurs et images.

Je viens de recevoir une grande variété d'articles religieux tels que chapelets, et argent de toutes couleurs; paroissiens français et livres anglais en nacre. Ivoire, peau de chagrin, cellulose, etc.; médailles de première communion; dizaines en nacre, cristal, améthyste, etc.; sœurs et images.

Je viens de recevoir une grande variété d'articles religieux tels que chapelets, et argent de toutes couleurs; paroissiens français et livres anglais en nacre. Ivoire, peau de chagrin, cellulose, etc.; médailles de première communion; dizaines en nacre, cristal, améthyste, etc.; sœurs et images.

Je viens de recevoir une grande variété d'articles religieux tels que chapelets, et argent de toutes couleurs; paroissiens français et livres anglais en nacre. Ivoire, peau de chagrin, cellulose, etc.; médailles de première communion; dizaines en nacre, cristal, améthyste, etc.; sœurs et images.

Je viens de recevoir une grande variété d'articles religieux tels que chapelets, et argent de toutes couleurs; paroissiens français et livres anglais en nacre. Ivoire, peau de chagrin, cellulose, etc.; médailles de première communion; dizaines en nacre, cristal, améthyste, etc.; sœurs et images.

Je viens de recevoir une grande variété d'articles religieux tels que chapelets, et argent de toutes couleurs; paroissiens français et livres anglais en nacre. Ivoire, peau de chagrin, cellulose, etc.; médailles de première communion; dizaines en nacre, cristal, améthyste, etc.; sœurs et images.

Je viens de recevoir une grande variété d'articles religieux tels que chapelets, et argent de toutes couleurs; paroissiens français et livres anglais en nacre. Ivoire, peau de chagrin, cellulose, etc.; médailles de première communion; dizaines en nacre, cristal, améthyste, etc.; sœurs et images.

Je viens de recevoir une grande variété d'articles religieux tels que chapelets, et argent de toutes couleurs; paroissiens français et livres anglais en nacre. Ivoire, peau de chagrin, cellulose, etc.; médailles de première communion; dizaines en nacre, cristal, améthyste, etc.; sœurs et images.

Je viens de recevoir une grande variété d'articles religieux tels que chapelets, et argent de toutes couleurs; paroissiens français et livres anglais en nacre. Ivoire, peau de chagrin, cellulose, etc.; médailles de première communion; dizaines en nacre, cristal, améthyste, etc.; sœurs et images.

Je viens de recevoir une grande variété d'articles religieux tels que chapelets, et argent de toutes couleurs; paroissiens français et livres anglais en nacre. Ivoire, peau de chagrin, cellulose, etc.; médailles de première communion; dizaines en nacre, cristal, améthyste, etc.; sœurs et images.

Je viens de recevoir une grande variété d'articles religieux tels que chapelets, et argent de toutes couleurs; paroissiens français et livres anglais en nacre. Ivoire, peau de chagrin, cellulose, etc.; médailles de première communion; dizaines en nacre, cristal, améthyste, etc.; sœurs et images.

Je viens de recevoir une grande variété d'articles religieux tels que chapelets, et argent de toutes couleurs; paroissiens français et livres anglais en nacre. Ivoire, peau de chagrin, cellulose, etc.; médailles de première communion; dizaines en nacre, cristal, améthyste, etc.; sœurs et images.

Je viens de recevoir une grande variété d'articles religieux tels que chapelets, et argent de toutes couleurs; paroissiens français et livres anglais en nacre. Ivoire, peau de chagrin, cellulose, etc.; médailles de première communion; dizaines en nacre, cristal, améthyste, etc.; sœurs et images.

Vol qualifié.

Une accusation de vol qualifié a été portée hier contre le noir John Edwards, que des agents avaient arrêté la veille au moment où il essayait de vendre deux bagues ornées de diamants.

Après avoir examiné les bagues, M. Capdevielle a constaté que deux bagues d'un montant de \$10,000 avaient été volées par le noir John Edwards, et il a requis officiellement l'atorney d'entamer des poursuites contre le percepteur d'après l'article 76 de la loi du 17 de 1898.

Après avoir examiné les bagues, M. Capdevielle a constaté que deux bagues d'un montant de \$10,000 avaient été volées par le noir John Edwards, et il a requis officiellement l'atorney d'entamer des poursuites contre le percepteur d'après l'article 76 de la loi du 17 de 1898.

Après avoir examiné les bagues, M. Capdevielle a constaté que deux bagues d'un montant de \$10,000 avaient été volées par le noir John Edwards, et il a requis officiellement l'atorney d'entamer des poursuites contre le percepteur d'après l'article 76 de la loi du 17 de 1898.